

Face à un possible désintérêt historique, l'appel ministériel à l'unité

© 31/01/2019 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Au dernier jour du scrutin pour les élections des chambres d'agriculture 2019, le ministère de l'agriculture et les représentants syndicaux regrettent déjà le possible abstentionnisme record qui pourrait être enregistré jeudi 31 janvier à minuit. Devant les représentants syndicaux, Didier Guillaume a indirectement appelé à davantage d'unité syndicale dans l'intérêt de l'agriculture française.



Didier Guillaume, lors de la présentation de ses vœux au monde agricole mardi 29 janvier 2019 en fin de journée. (©Terre-net Média)

Le scrutin est (presque) clos. Jeudi 31 janvier 2019 à minuit s'achève la période de vote pour les **élections des chambres d'agriculture**. Des élections d'un enjeu majeur pour les cinq syndicats agricoles nationaux, puisque les résultats du premier collège, celui des « exploitants agricoles et assimilés », définiront la représentativité de chacun pour les six prochaines années.

Mais ce n'est pas tant le score final de chaque syndicat – quel syndicat aura progressé ? quel autre se sera affaibli ? – que le niveau de participation des agriculteurs.

Dans un **sondage en ligne réalisé sur Terre-net.fr** courant décembre, les agriculteurs avaient majoritairement exprimé leur désintérêt pour le scrutin : 57,3 % d'entre eux indiquaient qu'ils ne comptaient pas aller voter.

Les années précédentes, la **participation aux élections des chambres d'agriculture** était l'une des meilleures parmi celle des élections professionnelles. Mais la tendance générale à la montée de l'abstention devrait aussi gagner le secteur agricole. Selon le Modef, « les comptages des préfectures au 29 janvier » (soit seulement deux jours avant la fin du scrutin) faisaient apparaître « une faible participation d'environ 30 % dans tous les collèges confondus ». Un chiffre intermédiaire à relativiser néanmoins. Les électeurs vont surtout se mobiliser en fin de scrutin. Certains d'entre eux n'ont reçu leur matériel de vote qu'autour du 26 janvier, quatre jours avant la fin du scrutin. « Ces derniers jours, la participation monte de 3 points quotidiennement », indique ainsi une source syndicale.

Outre une probable **participation** historiquement basse, une autre source syndicale a déploré, avant même la fin du scrutin, « de nombreux problèmes » liés à l'organisation du scrutin. « Les préfectures ont déjà touché aux enveloppes reçues pour les classer par collège et ainsi donner des taux de participation journaliers. Ce n'est pas normal. Les préfectures n'ont pas à y toucher avant la date légale de dépouillement. Dans certains départements, certains courriers ne comportaient pas toutes les listes présentées. » Un recours aurait même été déposé dans au moins un département, mais sans suite. « Les préfectures peuvent tout à fait transmettre des taux intermédiaires de participation », explique une autre source.

Tous les syndicats « partagent le même objectif »

En attendant un chiffre définitif, le ministre de l'agriculture présentait ses traditionnels vœux au monde agricole mardi 29 janvier 2019. Didier Guillaume y a évoqué ce **risque de forte abstention**. « Je regrette qu'il y ait de l'abstention fortement dans les élections politiques. »

Surtout, le ministre de l'agriculture a indirectement appelé à **davantage d'unité dans le paysage syndical agricole**. « Existe-t-il vraiment une différence entre un agriculteur bio de la FNSEA et un agriculteur bio de la Confédération paysanne dans leur façon de penser l'agriculture ? Existe-t-il vraiment une différence entre une productrice de foie gras du Modef et un jeune agriculteur qui s'installe en élevage plein air ou extensif d'un autre syndicat ? Existe-t-il vraiment une différence entre un éleveur de bovins de la Coordination rurale et ses confrères d'autres syndicats ? Existe-t-il vraiment des différences entre tous ceux qui ne sont pas adhérents à ces syndicats, entre ceux qui n'iront pas voter d'ici demain soir aux élections pour les chambres ? » s'est-il interrogé.

« Je ne vois pas de différence. Chacun a ses sensibilités. Mais l'objectif premier, c'est de produire le mieux possible pour nourrir les gens. » De la même manière, il a appelé les représentants des filières à une meilleure coordination, dans l'intérêt de tous les producteurs, pour mieux valoriser les productions.

Et Didier Guillaume d'ajouter : « J'ai toujours dit qu'il n'y a pas qu'une agriculture. Et je n'oppose pas les agricultures. Je n'oppose pas le conventionnel et l'agriculture biologique. Je n'oppose pas les circuits courts et de proximité à l'agriculture qui exporte dont nous avons aussi besoin. C'est toutes ces agricultures qu'il faut développer en même temps. »

[Vidéo] Les vœux de Didier Guillaume au monde agricole, mardi 29 janvier 2019

#LIVE - Voeux du ministre Didier Guillaume au monde Agricole <https://t.co/dhdYgFoXjI>

— Alim'Agri (@Min_Agriculture) 29 janvier 2019

En marche vers une régionalisation plus forte des chambres d'agriculture

En attendant le dépouillement des votes par correspondance et la vérification de l'absence de doublons avec le vote électronique mercredi 6 février, le ministère de l'agriculture a publié au Journal officiel du 31 janvier l'ordonnance « relative à l'exercice et au transfert, à titre expérimental, de certaines missions dans le réseau des chambres d'agriculture ».

Ce texte précise les conditions dans lesquelles des chambres départementales « assurent, au bénéfice des exploitants agricoles, une mission d'information sur la réglementation nationale et européenne qui leur est applicable et sur les contrôles susceptibles d'être réalisés à ce titre, d'appui au dépôt des demandes d'aides par ces exploitants et d'assistance à leur mise en conformité avec la réglementation ».

Il prévoit aussi « le transfert aux chambres régionales d'agriculture, ou la mise à la disposition de ces dernières, de personnels employés par d'autres établissements du réseau de leur circonscription ». « L'expérimentation peut être restreinte à certaines régions ou certains départements », précise l'ordonnance.

En savoir plus :

L'ordonnance 2019-59 relative à l'exercice et au transfert, à titre expérimental, de certaines missions dans le réseau des chambres d'agriculture

Le rapport au président de la République relatif à cette ordonnance

[A vos agendas] Comme en 2013, les **résultats des élections des chambres d'agriculture 2019, département par département**, seront à suivre, **dès le mercredi 6 février sur Terre-net.fr**, partenaire de l'APCA.